



[Contrat] indemnités rupture période d'essai

Par **JeanMichel**, le **02/03/2011** à **23:37**

Bonjour,

J'ai récemment fais le choix de quitter la région parisienne pour revenir travailler dans ma région d'origine. Après plusieurs entretiens j'ai décroché une proposition pour un poste. L'offre est alléchante mais risquée (développement d'une nouvelle offre.). Si cela ne fonctionne pas, je serais contraint de revenir en région parisienne, beaucoup plus propice à mes activités de conseil.

Aujourd'hui je suis en phase de négo sur le contrat de travail. Je cherche à réduire ce risque par une contrepartie ou indemnité financière en cas de rupture du contrat pendant la période d'essai. Cette somme a seulement pour but de couvrir les frais de retour à Paris (déménagement & Co ...)

=> En tant que cadre (convention Syntec) , il me semble que la convention propose un dédommagement de l'ordre de 10% des salaires bruts touchés. Les frais liés à un éventuel retour étant beaucoup plus conséquent, je souhaiterai négocier quelque chose comme 1 ou 2 salaire brut.

=> Est ce que ce sont des choses qui se font ? Quelqu'un a t il un retour d'expérience à proposer sur le sujet.

Merci pour vos retours ...

Jean Michel